



MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 – 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le code des assurances

Identifiant :

ASSOCIATION SELIDAIRE
6 RUE des CHATAIGNERS
49320 BRISSAC

Attestation

ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam(*) Associations et Collectivités

Année 2026

Du 01/01/2026 au 31/12/2026

Départements 40 à 44- Liste en page 2

Garanties :

1. Risques liés à l'occupation de l'immeuble

Le contrat garantit les risques inhérents aux locaux loués ou mis à la disposition **des membres adhérents à l'association Sel'idaire** à titre onéreux ou gracieux, de manière temporaire ou pour une durée inférieure à 30 jours consécutifs dans les conditions indiquées ci-après.

Responsabilité civile – Défense des risques locatifs ou d'occupant, Recours des voisins et des tiers, à concurrence de **125 000 000 €/sinistre**.

2 Responsabilité Civile Professionnelle

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel à l'occasion des activités organisées par les collectifs constitués au sein des SEL adhérents.

Dommages corporels	30 000 000 €/sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, dommages confondus à.....	30 000 000 €/sinistre
Dommages immatériels non consécutif.....	50 000 €/sinistre
Responsabilité civile produits y compris intoxication alimentaire.....	5 000 000 €/année d'assurance
Dont frais de retrait.....	1 000 000 €/année d'assurance
Atteinte à l'environnement.....	5 000 000 €/année d'assurance

2. Indemnisation des dommages corporels (individuelle accident) : assistant à domicile, frais médicaux, pertes de revenus, invalidité, décès.

3.

4. Dommages aux biens des participants à concurrence de 600 €.

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Le représentant de la Société



Bénéficiaire :

L'Association SELIDAIRE et tous les SEL adhérents notamment :

40190	VILLENEUVE-DE-MARSAN	SEL du midou
40220	TARNOS	SEL Clair de lune
40310	GABARRET	SEL du Gabardan
40600	BISCARROSSE	SEL des Grands Lacs de Biscarrosse
40990	SAINT-PAUL-LES-DAX	SEL du Lac 40
41000	BLOIS	LOIRE ET SEL
41109	VENDOME	SEL en Vendômois
41500	MER	SEL de MER
42100	SAINT-ETIENNE	SEL des 7 collines de Sainté - SAINT ETIENNE
42120	LE-COTEAU	Grains de SEL du Roannais
42140	CHAZELLES-SUR-LYON	SEL des Monts du Lyonnais
42160	ANDREZIEUX-BOUTHEON	SEL des Bords de Loire
42240	UNIEUX	SEL de l'Ondaine
42260	GREZOLLES	SEL des Vals d'Aix et d'Isable St Germain Laval
42600	MONTBRISON	SEL du Forez
42800	TARTARAS	SEL Lozange
42800	RIVE DE GIER	SEL DU GIER
43260	SAINT-HOSTIEN	SEL Echo du Velay
43400	Le Chambon sur Lignon	SEL du Lignon
44000	NANTES	Nantes-en-SEL
44150	ANCENIS-SAINT-GEREON	AnceniSEL
44240	LA-CHAPELLE-SUR-ERDRE	troc-au-SEL-chapelain
44290	GUEMENE-PENFAO	SEL du DON
44360	SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC	SEL de Sem
44400	REZE	SEL du Pont
44600	SAINT NAZAIRE	Fleur de SEL
44700	ORVAULT	SEL d-Orvault les rousinettes
44750	CAMPBON	ARC en SEL de Campbon
44810	HERIC	FiSEL hericoise
44860	SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU	SEL du Lac

Mise à jour du 8 avril 2026

(*) RAQVAM – Risques Autres Que Véhicules A Moteur – L'assurance exclut tout sinistre lié à l'usage ou action sur un véhicule motorisé.

Tout usage abusif de la présente attestation, toute fausse déclaration pourront faire l'objet de poursuites judiciaires et écarteront les prétentions indemnitaires. La responsabilité de SEL'idaire ne saurait être engagée en raison de déclarations frauduleuses ou de mauvaise foi.

Toute déclaration de sinistre doit être adressée via le site <https://selidaire.org/> « se connecter » onglet « infos assurances » / déclaration de sinistre.